



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 Novembre 2014**

Date de la convocation : le 19 Novembre 2014

Présents : M. DEBELY Frédéric, M. SIMEON Didier,
Mme BRESSON Séverine, M. ROBINET Daniel, M. CABASSET Philippe,
Mme GAZON Séverine, M. JEANROY Thierry, M. JEANMOUGIN Maxime,
M. NAISSANT Eric, Mme MENNERET Marie-Louise, Mme OLLIER Régine

Absents :

Secrétaire : Mme OLLIER Régine

<p><i>Objet :</i> Désignation de délégués communautaires</p> <p><i>Objet :</i> Demande de fond de concours à la CCPL.</p>	<p>Il est nécessaire de désigner des délégués communautaires pour la commission environnement / développement durable et la commission base de loisirs.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne pour siéger à :</p> <ul style="list-style-type: none">- La commission environnement et développement durable : Mme MENNERET Marie-Louise.- La commission base de Loisirs : Mme GAZON Séverine. <p style="text-align: center;">« Votée à 11 Voix POUR »</p> <p style="text-align: center;">~ ~ ~ ~ ~</p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16-V ; Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Lure et notamment les dispositions incluant la Commune d' Amblans-et-Velotte, comme l'une de ses communes membres ; Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Lure, souhaite s'inscrire dans un projet global d'aide au développement de son territoire, et que dans ce cadre il est envisagé de lui demander un fond de concours ; Considérant que le montant du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la mairie d' Amblans-et-Velotte, conformément au plan de financement joint en annexe ;</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none">- DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays de Lure en vue de participer au financement de la création d'un cheminement piétonnier le long de la RN 19 à hauteur de 13 011 €uros,- AUTORISE le Maire à signer tout acte afférent à cette demande <p style="text-align: center;">« Votée à 11 Voix POUR »</p> <p style="text-align: center;">~ ~ ~ ~ ~</p>
--	---

Objet :
**Décision
modificative.**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de modifier le budget primitif communal 2014 dans les conditions suivantes :

- Article 2111 Opération 100 : - 21 500 €
- Article 2313 Opération 84 : - 6 100 €
- Article 21571 : + 27 600 €

- Article 61522 : - 3 833 €
- Article 673 : + 3 833 €

- Article 2183 op 94 : - 20 €
- Article 2151 op 95 : + 20 €

« Votée à 11 Voix POUR »

~ ~ ~ ~ ~

Objet :
**Assiette et
destination des
coupes pour
l'exercice 2014-
2015.**

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF pour la campagne 2014-2015;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de vendre façonnés par les soins de l'ONF, les produits des parcelles 13, 14,30 et 39.
- décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faibles valeurs des parcelles suivantes : 13, 14, 30 et 39.
- Destine le produit des coupes des parcelles 13- 14- 30-39 à l'affouage
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

« Votée à 11 Voix POUR »

~ ~ ~ ~ ~

Objet :
**Renouvellement
du tracteur
communal.**

Vu la vétusté du tracteur communal,
Vu les travaux important à réaliser sur le territoire de la commune nécessitant l'utilisation d'un tracteur plus puissant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
- accepte le devis des ETS MOLLE pour un montant de 17 500 €uros HT soit 21 000 €uros TTC,
- accepte les conditions de reprise de l'ancien tracteur FIAT pour la somme de 5 500 €uros HT soit 6 600 €uros TTC.
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

« Votée à 11 Voix POUR »

~ ~ ~ ~ ~

Objet :
Motion pour la réouverture définitive de la Maison d'arrêt de Lure et le maintien des services publics sur nos territoires.

La Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, a annoncé il y a quelques semaines la fermeture de la Maison d'Arrêt de Lure.

Au cours des dernières années (2012-2013), des investissements importants ont été engagés pour sécuriser et moderniser ce site qui répond désormais aux normes européennes en vigueur.

A ce stade, les arguments techniques avancés sur la nature géologique d'un sous-sol jugé trop instable ne sont pas essentiels. Cela conduirait à conclure qu'aucun aménagement (nouvelle construction ou rénovation) n'est possible dans ce secteur du centre-ville de Lure au cours des décennies à venir.

Cela fait 20 ans que la ville de Lure et son bassin de vie subissent la disparition de trop nombreux Services Publics (maternité, service de cardiologie, urgences de nuit, commissariat, 1er régiment de Dragons, tribunal d'instance, services au public de la Sous-Préfecture, services ferroviaires). Par ailleurs, des menaces récurrentes pèsent sur d'autres Services Publics de l'Etat (disparition totale de la Sous-Préfecture, ligne 4 SNCF, etc...).

Cela n'a que trop duré ! Jusqu'à quand Lure et tout son territoire vont subir cette désertification programmée ?

Les citoyens de notre bassin de vie, comme ceux de tous les autres bassins haut-saônois, n'ont pas vocation à devenir des citoyens de seconde zone, de simples résidents de la République. Soyons acteurs de la sauvegarde de nos territoires !

Défendre la maison d'arrêt aujourd'hui, c'est défendre l'avenir de tous nos services publics demain ! Tous les Services Publics (sanitaires, de transport, sociaux, judiciaires, de sécurité) font partie du tissu local nécessaire à notre vie sociale et collective. Ils forment le ciment de notre République sociale et permettent d'atténuer les inégalités entre les territoires.

Nous ne voulons pas vivre dans des terres oubliées. Les habitants de nos territoires ruraux et de nos petites villes ont, comme les autres, besoin de la présence de services publics de qualité. Nous n'acceptons plus les reculs réguliers de l'Etat ni leur prix à payer.

Lors de l'entretien que la délégation territoriale a eu avec Mme la Garde des Sceaux le 10/11, celle-ci s'est engagée à :

Etudier avec mesure la possibilité technique et financière de la construction d'une future unité carcérale à Lure.

Proposer à court terme des compensations.

Maintenir dans la durée le Service local Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

Objet :
**Modification du
tarif du cours de
Modern' Jazz.**

Tout cela est loin d'être suffisant, nous devons exiger fortement la réouverture de la maison d'arrêt.
En conséquence, le Conseil Municipal de la commune d'Amblans-et-Velotte :
S'oppose fermement à la fermeture de la maison d'arrêt de Lure et au démantèlement par l'Etat d'un nouveau service public.
Demande à l'Etat de créer les conditions techniques et budgétaires d'une réouverture de la maison d'arrêt de Lure.

« Votée à 11 Voix POUR »

~~~~~

Le prix de cours de Modern'Jazz pour l'intervenant est modifié à 30 € par heure au lieu de 35 € et 10 € aller et retour de frais kilométriques.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
accepte de modifier le tarif de Modern'Jazz.  
(Modification de la délibération du 11 septembre 2014)

« Votée à 11 Voix POUR »

~~~~~

Objet :
**Coopérative
scolaire.**

Les élus du Regroupement Pédagogique Intercommunal d'Adelans Amblans-Bouhans-Genevreuille révisent leurs dépenses de fonctionnement.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- décide de maintenir le plafonnement à la coopérative scolaire de 25 euros par enfant, sous condition d'établir un budget primitif trimestriel pour chaque dépense et projet pédagogiques à transmettre aux élus de chaque commune du RPI.
- autorise le Maire d'établir le titre correspondant

« Votée à 11 Voix POUR »

~~~~~

*Objet :*  
**Télétransmission  
des documents  
budgétaires.**

Vu la possibilité de télétransmettre les documents budgétaires sur le module Actes budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
- autorise le Maire à signer l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

« Votée à 11 Voix POUR »

~~~~~

Affiché le 2 Décembre 2014.